

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Arlette BUZARE à Mme Françoise BALLESTER  
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL  
Mme Marylise FOIDART à Mme Anne-Marie GARANGE  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Françoise BALLESTER

Date de la convocation	22 septembre 2021
Date de l'affichage	22 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	30
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30

-----  
**2021 95      Convention avec les AMG**

**Rapporteurs** : JJ. Marteil / P. Jacqueminot

La convention entre la commune et les AMG a été renouvelée par délibération en date du 26 mars 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021.

Il convient donc d'adopter une nouvelle convention afin d'assurer l'équilibre financier de l'association.

Afin d'encourager une nouvelle dynamique artistique, notamment grâce à l'enseignement de nouveaux instruments, des inscriptions attendues en augmentation sensible, il est proposé de modifier l'article 3-2 de la convention, relatif à la part variable de la subvention en portant le nombre d'élèves guidélois subventionnés à 200 maximum.

**Il est proposé que cette convention soit renouvelée pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1er octobre 2021.**

Le projet de convention est joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 septembre 2021,

**APPROUVE** la signature d'une nouvelle convention avec les AMG.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec les AMG.

**DIT** que cette convention est renouvelée pour une durée ferme de trois ans à compter du 1er octobre 2021.

**Adopté par 28 voix pour et 2 abstentions (BASTIER Bernard, MORIO Estelle).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 29 septembre 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

